

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



Belgique, petit pays où l'on vote 5 fois

Articles | Cahiers > C'est un pays petit...
Le 15 avril 2019 | Mise en ligne : **Thierry Verhoeven**
Auteur : **Thierry Verhoeven**

0.

En Belgique, nous votons souvent... Il y a 5 scrutins pour élire les représentants de la population aux différents niveaux de pouvoir. Petit tour de nos élections de la commune à l'Europe en passant par la province, la région et le pays...

La commune

Aux élections communales, on vote pour les conseillers communaux de sa commune. La commune s'occupe de beaucoup de choses. Par exemple, de l'aide sociale (CPAS), du logement, de l'enseignement communal...

La province et la Région

Aux élections provinciales, on vote pour les députés provinciaux de sa province. Ils s'occupent de tout ce qui concerne la Province comme l'enseignement provincial, la culture, le patrimoine.

Aux élections régionales, on vote pour les députés de sa région : Wallonie, Flandre et Bruxelles. Les députés s'occupent des lois qui concernent tout ce qui touche au territoire, à l'énergie, à l'emploi et la formation, aux transports et aux travaux publics.

Le parlement du pays

Ensuite, il y a les élections fédérales. On vote pour les députés. Les députés votent les lois qui concernent toute la Belgique, comme celles qui concernent la sécurité sociale, les finances, l'armée, la justice, les affaires étrangères.

L'Europe

Enfin, aux élections européennes, on vote pour les députés de chaque pays au Parlement européen.

Toutes ces élections ne tombent pas en même temps. La durée des mandats varie d'un niveau de pouvoir à l'autre.

Ainsi, on vote tous les 6 ans pour les communes et les provinces, tous les 5 ans pour les régions, pour l'Europe et pour l'État fédéral. Ces durées différentes compliquent les choses... En effet, cela demande aux citoyens de se rendre souvent aux urnes.

Campagnes électorales à répétition

Cela demande aussi aux partis politiques d'organiser régulièrement des campagnes électorales et aux autorités d'organiser des élections à tous les niveaux de pouvoir... Il faut faire imprimer les bulletins de vote, envoyer les convocations aux citoyens, contrôler que chacun soit allé voter et dépouiller les résultats.

En plus, il arrive que les résultats soient très différents d'un niveau à l'autre. Il arrive aussi que des candidats d'un parti soient « punis » pour des erreurs faites à un autre niveau de pouvoir. On se retrouve alors avec des majorités différentes au parlement fédéral et à la région. Cela complique les décisions politiques.

Mais surtout, ce décalage complique les choses au niveau des mandats.

En effet, les élus politiques qui ont de l'expérience ont envie d'évoluer dans leur carrière.

Souvent quelqu'un qui a un mandat communal a envie de passer au niveau fédéral ou régional. Il se présente alors à d'autres élections. Mais depuis quelques années, un élu politique ne peut plus avoir plusieurs mandats en même temps. Il ne peut plus siéger dans plusieurs assemblées, comme dans le passé.

Beaucoup de citoyens n'approuvaient pas ce cumul des mandats. Ils se posaient la question : comment un seul élu peut-il faire tout ce travail ? L'élu qui cumulait se défendait en disant que son expérience lui permettait d'être plus efficace.

Moins de cumuls

Ces dernières années, il y a de plus en plus de règles pour éviter les cumuls. S'il ne cumule pas, l'élu devra laisser tomber son mandat en cours pour aller en exercer un autre à un autre niveau. C'est alors son suppléant qui reprend son premier travail... Même chose pour les élections européennes : des élus quittent leur poste au niveau fédéral pour partir siéger à l'Europe... Cela est ennuyeux pour la qualité du travail... Cela cause souvent des glissements au sein des équipes politiques. Et ça donne une impression de décousu.